

**CONTRIBUTION DU 27/10/2021 - 09:33**

Envoyé par e-mail à : [cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr](mailto:cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr)

De : Patrick POINT - Président de l'association VIVE LA FORET

Bonjour

Notre association s'inquiète des moyens limités mis en œuvre pour assurer la concertation préalable sur le projet de champ captant des Landes de Médoc. Il semble qu'en tout et pour tout, on se limite à 4 réunions publiques : Lacanau, Talence, Créon, Saumos. Nous regrettons l'absence d'un registre électronique où les contributions pourraient être déposées et seraient consultable par tous.

Votre lettre de mission indique « Votre rôle n'est ainsi pas réduit à celui d'observatrices du dispositif de concertation. Vous êtes prescriptrices des modalités de la concertation : charge au maître d'ouvrage (MO) de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsables des choix du maître d'ouvrage mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte. »

Certes vous pouvez être, à titre de garantes, destinataires des contributions, tout comme Bordeaux-Métropole mais cela n'a évidemment pas la même portée que des contributions qui sont accessibles à tout citoyen et lui permettant de se forger une opinion.

Il nous semble donc indispensable d'ouvrir un registre électronique pour la collecte et la mise à disposition des contributions. Merci de prendre en considération cette demande.

Patrick POINT

Président de l'association VIVE LA FORET

Association de protection de la nature agréée pour le département de la Gironde



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

### Réponse des garantes

Bonjour Monsieur Point

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la concertation lancée depuis le 26 octobre dans le cadre du projet de champ captant des Landes du Médoc.

Vous avez adressé au nom de votre association " Vive la Forêt" une contribution portant sur le dispositif de concertation, vos questions sont les bienvenues et voici les réponses que nous pouvons y apporter en notre qualité de garantes de cette concertation:

Concernant les moyens mis en œuvre : nous vous renvoyons au chapitre « Rendez-vous de la concertation » que vous trouverez sur la plateforme participative de la concertation, sur le dossier de concertation, sur la plaquette de synthèse du dossier de concertation, sur les affiches réglementaires de la concertation. Nous vous les rappelons ci-dessous :

En parallèle et comme vous le soulignez, toutes les observations peuvent être adressées aux garantes à l'adresse [cc.landisdumedoc@garant-cndp.fr](mailto:cc.landisdumedoc@garant-cndp.fr) pour publication sur le site de la concertation, conformément au code de l'environnement.

Il nous apparait ainsi que la diversité des propositions de rendez-vous avec le public ainsi que le rythme hebdomadaire des rencontres constituent des moyens permettant une participation du public effective, ce dont nous sommes garantes.

S'agissant de votre demande de mise en œuvre d'un registre dématérialisé, la plateforme participative permet de déposer une contribution en ligne, contribution publiée et visible de tous. A l'instant où nous nous exprimons, une contribution a été formulée directement sur la plateforme. En parallèle les contributions qui arrivent par mail aux garantes sont envoyées au porteur de projet pour publication sur le site de la concertation et visibles de tous. A ce titre vos remarques sur le dispositif de concertation vont être publiées sur le site de la concertation ainsi que la présente réponse que nous vous formulons. Vous avez absolument raison de souligner le besoin de transparence des contributions du public, c'est un principe essentiel du droit de la participation du public, droit respecté dans le cadre de la présente procédure.

S'agissant de votre remarque sur le nombre de réunions publiques, nous en prenons note. Nous vous rappelons que ces réunions sont en format présentiel et distanciel en même temps, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes d'y être associées.

Nous gardons à l'esprit qu'en cours de concertation et au vu du déroulement de celle-ci, nous pourrions solliciter le maître d'ouvrage afin d'adapter le processus de concertation si nous pensons que cela est absolument nécessaire à la bonne information et à la participation effective du public.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations,  
Bien cordialement,  
Marianne Azario & Esméralda Tonicello, garantes